



Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise

Contexte général

Table des matières

1.	Contexte démographique	1
1.1	Évolution de la population bruxelloise	1
1.2	Structure par âge et par sexe	2
1.3	Bruxelles : une ville multiculturelle	4
1.4	Types de ménages	6
1.5	Taux de natalité	6
1.6	Taux de mortalité	8
1.7	Espérance de vie	10
1.8	Migrations	10
2.	Contexte socioéconomique	11

Colophon

► **Auteurs** > Sarah MISSINNE, David HERCOT, Sarah LUYTEN, Marion ENGLERT, Murielle DEGUERRY ► **Mise en page** > Nathalie DA COSTA MAYA, CDCS asbl ► **Pour plus d'information** > Tél.: 02/552 01 89 > observat@ccc.irisnet.be > www.observatbru.be
► **Citer cette publication** > Missinne S., Hercot D., Luyten S., Englert M., Deguerrey M.
Tableau de bord de la santé en Région bruxelloise - Contexte général. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale. Commission communautaire commune. Bruxelles 2016 ► **Dépôt légal** > D/2017/9334/35 ► Deze Publicatie bestaat ook in het Nederlands

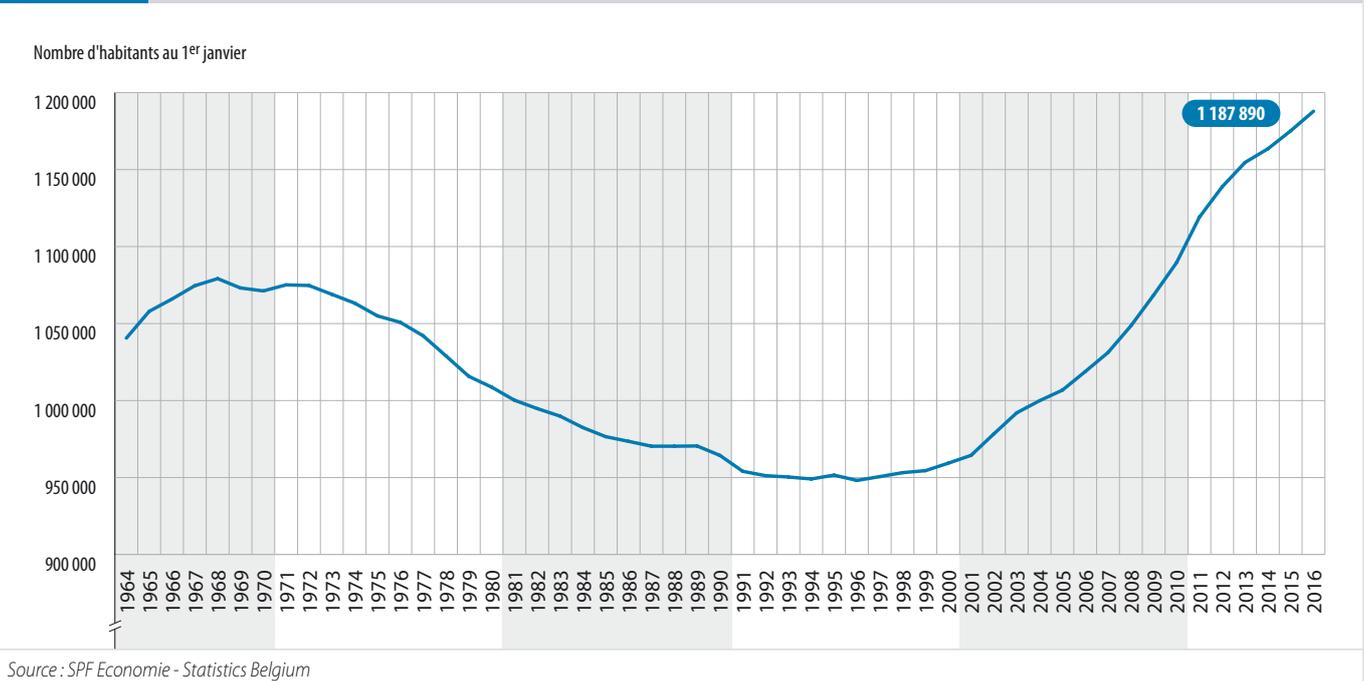
1. Contexte démographique

1.1 ÉVOLUTION DE LA POPULATION BRUXELLOISE

Au 1^{er} janvier 2016, la Région bruxelloise comptait officiellement 1 187 890 habitants. Entre 2010 et 2015, la population a augmenté de 7,9 % en Région bruxelloise (figure 1).

Les chiffres officiels publiés par la Direction générale Statistique et Information économique (DGSIE) doivent être complétés. En effet, le nombre d'habitants résidant effectivement en Région bruxelloise est en réalité nettement supérieur au nombre relayé par les statistiques officielles. La Région bruxelloise est notamment peuplée par un certain nombre de personnes qui y habitent bel et bien, mais qui ne sont pas reprises comme Bruxellois dans le Registre principal de la population (les demandeurs d'asile, les étrangers en séjour illégal, les diplomates et les membres de leur famille, les étudiants, ...). Le registre d'attente reprend un certain nombre de données au sujet des candidats réfugiés qui ne figurent pas au Registre national (8 394 personnes au 1^{er} janvier 2016). Par ailleurs, au 1^{er} janvier 2016, on recense en Région bruxelloise 5 407 personnes disposant d'un statut diplomatique ; avec les membres de leur famille, il s'agit de 13 008 personnes^[1]. Il existe par exemple une différence de 9,3 % entre la population enregistrée selon le Registre

¹ SPF Affaires étrangères

Figure 1 Évolution de la population en Région bruxelloise, 1964-2016

national et la population de bénéficiaires de l'assurance maladie en Région bruxelloise en 2014^[2].

Le nombre de personnes en séjour illégal est inconnu. Une estimation réalisée en 2007 évalue à 100 000 le nombre de personnes en situation irrégulière en Belgique dont une bonne part en Région bruxelloise (Van Meeteren, 2009).

Aux Bruxellois «officiellement recensés» (actuellement près de 1,2 million), il convient d'ajouter les candidats réfugiés inscrits au registre d'attente, les personnes disposant d'un statut diplomatique, mais aussi les sans-papiers.

Les projections démographiques prévoient une augmentation de 5,1 % de la population bruxelloise sur la période 2015-2020. Ainsi, la population passerait de 1 175 173 habitants en 2015 à 1 234 737 en 2020, soit une augmentation de 59 564 personnes. D'ici 2060, un accroissement de 28,8 % est attendu par rapport à 2015, ce qui équivaut à une augmentation de 303 528 personnes qui portera le total de Bruxellois à 1 478 431 en 2060^[3].

² Cela représente environ 110 000 personnes. Le calcul prend en compte les différences de méthodologie entre les deux sources de données : les naissances vivantes, le solde migratoire interne net, les entrées internationales de 2014 et le registre d'attente au 1^{er} janvier ont été ajoutés à la population au 1^{er} janvier 2014 pour se rapprocher de la population présente en 2014 et toujours domiciliée en Région bruxelloise au moment de la dernière information disponible dans la base IMA.

³ Bureau fédéral du Plan et SPF Économie - Statistics Belgium

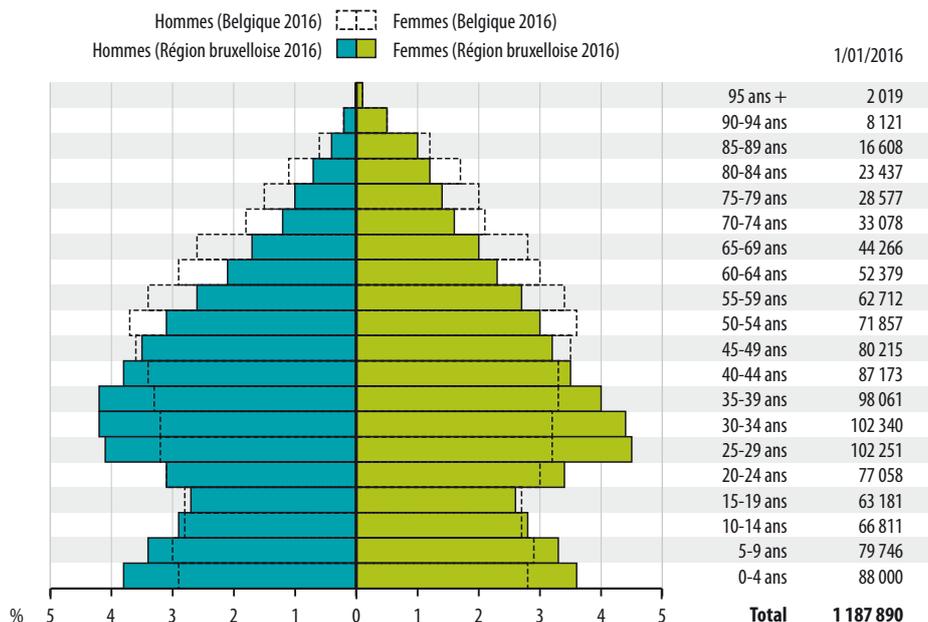
1.2 STRUCTURE PAR ÂGE ET PAR SEXE

La pyramide des âges (figure 2) reflète la répartition par âge de la population de la Région bruxelloise et de la Belgique en 2016. Elle illustre clairement la surreprésentation des jeunes enfants et des adultes en âge de procréer (20 à 39 ans) en Région bruxelloise, qui contraste avec une sous-représentation des 50-84 ans en comparaison de la population belge. La population bruxelloise se distingue de celle des deux autres régions en termes de structure d'âge : elle tend à rajeunir alors que les autres vieillissent. Au 1^{er} janvier 2016, l'âge moyen est de 37,4 ans en Région bruxelloise contre 42,4 ans en Flandre et 41,0 ans en Wallonie.

Il existe des disparités démographiques importantes entre les communes bruxelloises (figure 3). Au 1^{er} janvier 2016, l'âge moyen était de 33,9 ans à Saint-Josse-ten-Noode, tandis qu'il était de 42,5 ans à Watermael-Boitsfort. On remarque en outre qu'en comparaison avec 2006, l'âge moyen a diminué (à des degrés divers) dans toutes les communes, à l'exception de Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles et Watermael-Boitsfort.

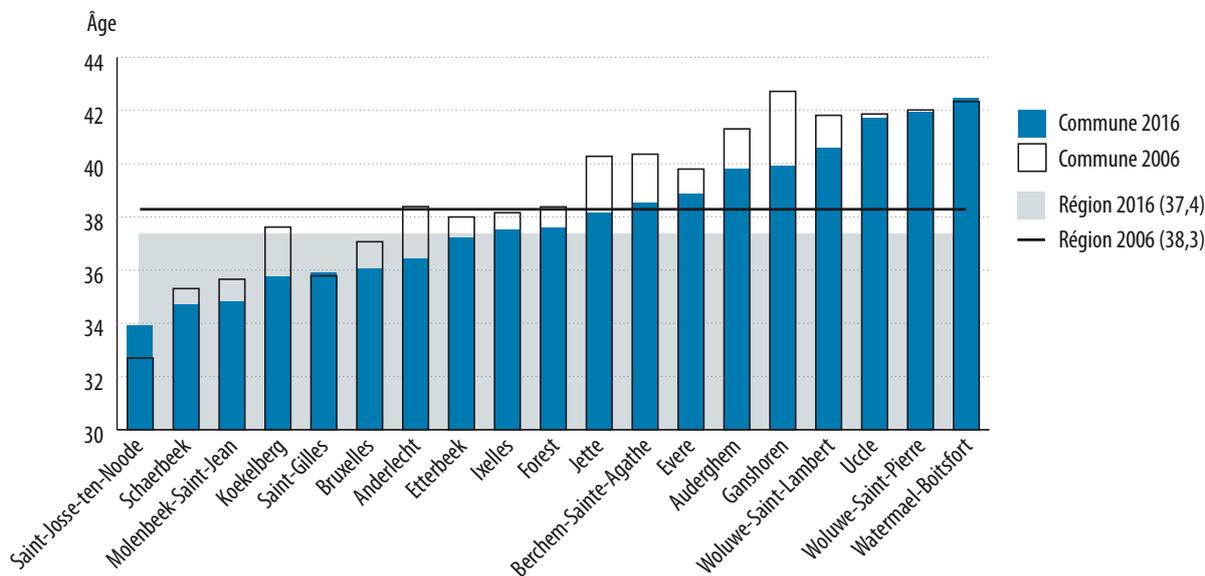
Entre 2006 et 2016, l'indice de vieillissement – le rapport entre les personnes âgées de plus de 65 ans et les jeunes (0-19 ans) – a baissé de 17 % en Région bruxelloise alors qu'il a durant la même période augmenté de 9 % en Belgique. Bruxelles connaît donc un rajeunissement de la population. Le rajeunissement de la population bruxelloise se traduit également par un indice de dépendance inférieur, s'agissant du rapport entre la population active (20-64 ans) et la population inactive (0-19 + >65 ans), en 2016 (61,8 %) par rapport à 2006 (64,5 %).

Figure 2 Pyramide des âges de la population, Région bruxelloise et Belgique, par 100 habitants, 1^{er} janvier 2016



Source : SPF Economie - Statistics Belgium

Figure 3 Âge moyen de la population par commune, Région bruxelloise, 1^{er} janvier 2006 et 2016



Source : IBSA; SPF Economie - Statistics Belgium

Bien que les personnes âgées habitant en Région bruxelloise soient moins nombreuses, celles qui y habitent sont en moyenne un peu plus âgées que dans les deux autres Régions. Autrement dit, l'indice d'intensité du vieillissement (% des personnes âgées de plus de 80 ans au sein des plus de 65 ans) est encore légèrement plus élevé à Bruxelles (32,1 %) qu'en Belgique en 2016 (30,0 %). L'écart s'est cependant nettement amenuisé par rapport à 2006 (tableau 1).

Tableau 1

Évolution des caractéristiques démographiques de la population de la Région bruxelloise et de la Belgique, 2006-2016

	Région bruxelloise		Belgique	
	2006	2016	2006	2016
Indice de vieillissement : (≥ 65 ans/ 0-19 ans)	63,1 %	52,4 %	74,5 %	81,2 %
Indice de dépendance : (0-19 + ≥ 65 ans) / (20-64 ans)	64,5 %	61,8 %	67,5 %	69,1 %
Indice d'intensité du vieillissement : (≥ 80 ans/ ≥ 65 ans)	31,0 %	32,1 %	25,8 %	30,0 %

Source : SPF Économie – Statistics Belgium ; Calculs Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles

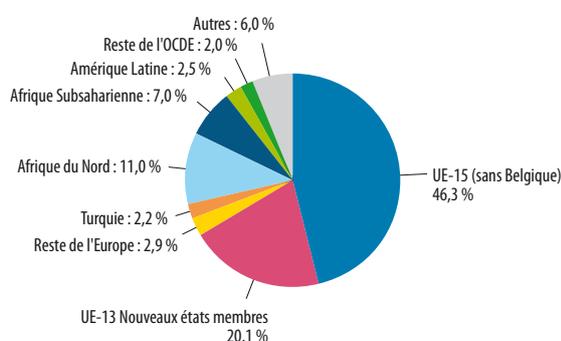
La part des hommes et des femmes varie en fonction de l'âge. On recense un peu plus d'hommes que de femmes dans le groupe des moins de 20 ans et dans celui des personnes âgées de 35 à 50 ans. À partir de 50 ans, la part des femmes atteint progressivement 59 % parmi les plus de 75 ans et 74 % parmi les plus de 90 ans.

1.3 BRUXELLES : UNE VILLE MULTICULTURELLE

Au 1^{er} janvier 2016, plus d'un tiers (34,6 %) de la population bruxelloise n'a pas la nationalité belge (venant de 26,9 % en 2006). Cette part est encore plus marquée parmi les jeunes. En 2013, plus de la moitié des nouveau-nés bruxellois ont une maman de nationalité non belge et trois quart ont une mère qui n'avait pas la nationalité belge au moment de sa naissance.

En 2015, deux tiers (66,4 %) des Bruxellois de nationalité étrangère sont ressortissants de l'Europe des 28 (UE-28), 11 % d'Afrique de Nord, 7 % d'Afrique sub-Saharienne, 2,2 % de Turquie, 13,4 % des autres pays (figure 4).

Figure 4

Répartition de la population non-belge en Région bruxelloise par nationalité, 1^{er} janvier 2015

Source : IBSA ; SPF Économie – Statistics Belgium ; Calcul Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles

Deux tiers des non-Belges qui habitent officiellement à Bruxelles sont originaires d'un des 28 États membres de l'UE.

Entre 2005 et 2015, le nombre de Français a augmenté de façon importante (figure 5). Par ailleurs, une croissance particulièrement rapide du nombre de Roumains, de Polonais et dans une moindre mesure, de Bulgares est enregistrée sur cette période. Cela s'explique par l'adhésion de la Pologne (en 2004), de la Roumanie et de la Bulgarie (en 2007) à l'Union européenne. D'une part, les personnes déjà présentes sur le territoire ont été régularisées et d'autre part, de nouvelles personnes sont arrivées via la libre circulation des travailleurs. En outre, des possibilités croissantes d'emploi ont émergées pour les ressortissants des nouveaux États membres à Bruxelles en tant que capitale de l'UE (IBSA, 2015a). Les personnes de nationalité roumaine, polonaise et bulgare représentent respectivement 8,4 %, 6,7 %, et 2,7 % de la population de nationalité étrangère à Bruxelles en 2015.

Le nombre d'Espagnols et également, dans une moindre mesure, le nombre d'Italiens et de Portugais ont augmenté en Région bruxelloise ces dernières années, ce qui peut être lié à la crise économique qui touche de façon importante les pays du sud de l'Europe depuis 2008 (IBSA, 2015b).

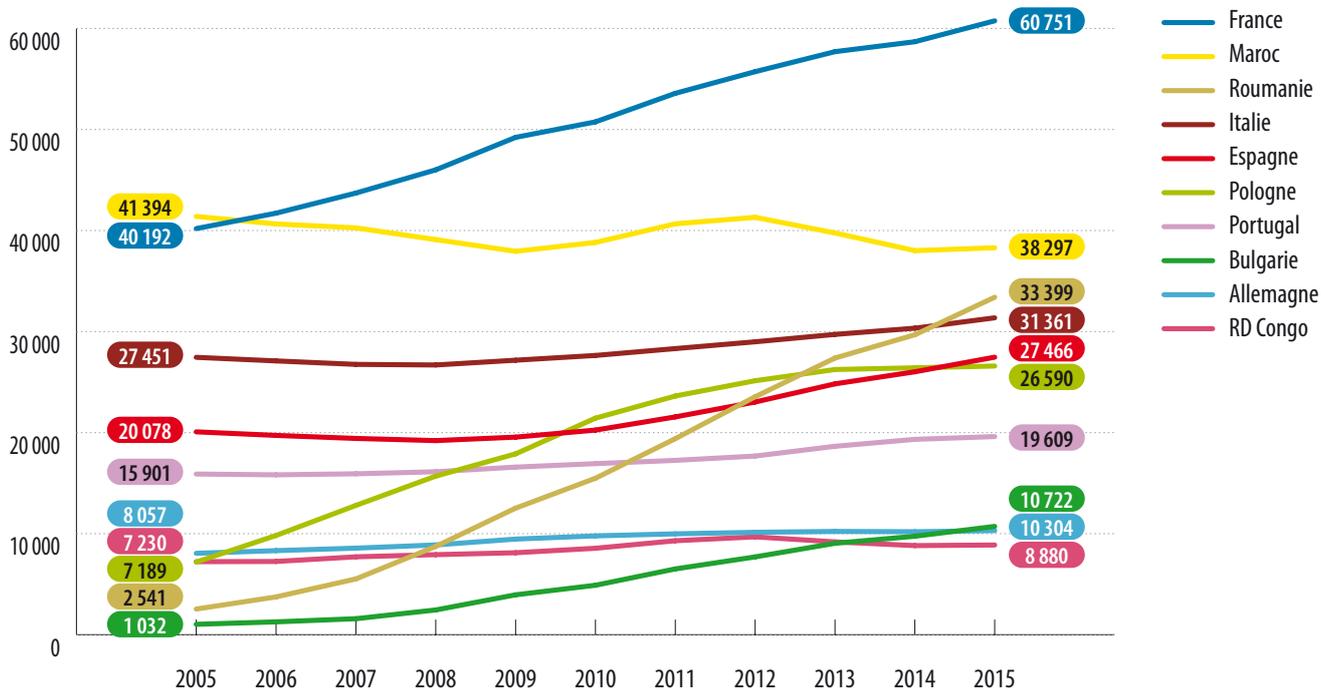
Enfin, une légère diminution du nombre de personnes de nationalité marocaine en Région bruxelloise (comme ailleurs en Belgique) est observée ; l'acquisition de la nationalité belge contribue en partie à cette évolution. Les personnes de nationalité marocaine représentent 9,6 % de la population bruxelloise non-belge en 2015.

Ces chiffres sur la répartition de la population par nationalité ne rendent que partiellement compte de la diversité des origines et des cultures de la population bruxelloise. Au 31 décembre 2013, plus de deux tiers (68,9 %) de la population bruxelloise est d'origine étrangère (c'est-à-dire qu'ils sont soit de nationalité étrangère soit qu'ils sont nés avec une nationalité étrangère ou encore qu'un de leurs parents est né avec une nationalité étrangère)^[4].

La structure par âge de la population belge et non belge diffère énormément. La forme de sapin apparaît nettement plus prononcée pour la population de nationalité étrangère : la population de 25 à 49 ans y est proportionnellement plus représentée que dans la population belge, au contraire des générations plus âgées (plus de 50 ans) et des enfants (5-19 ans) (figure 6).

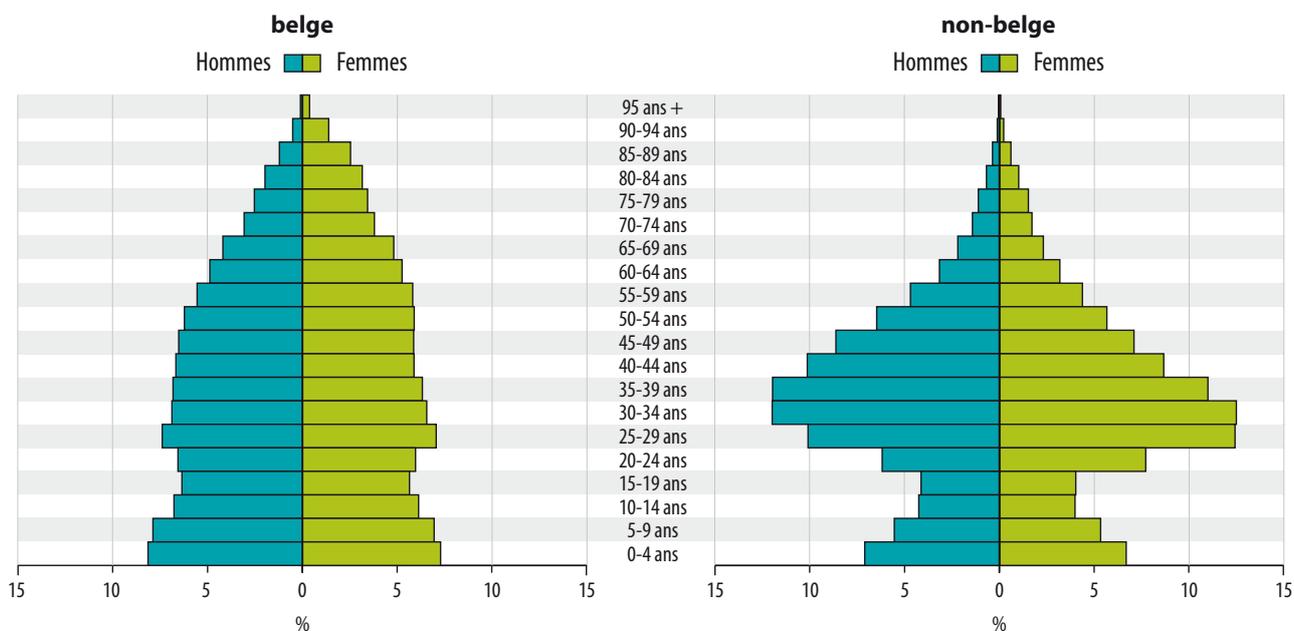
4 Datawarehouse Marché du travail et protection sociale, Banque Carrefour de la Sécurité Sociale ; calculs Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles.

Figure 5 Évolution du nombre de ressortissants des 10 nationalités étrangères les plus représentées, Région bruxelloise, 1^{er} janvier 2005-2015



Source : IBSA ; SPF Economie - Statistics Belgium

Figure 6 Pyramide des âges de la population belge et non belge, Région bruxelloise, 1/1/2016



Source : Direction générale Statistique – Statistics Belgium, Registre national 2016

1.4 TYPES DE MÉNAGES

Au 1^{er} janvier 2015, la Région bruxelloise comptait 542 670 ménages privés⁵. Les personnes isolées sont surreprésentées en Région bruxelloise en comparaison avec la Belgique dans son ensemble. En effet, elles représentent 46,5 % des ménages bruxellois, contre 34,1 % en Belgique. La Région bruxelloise compte également une proportion un peu plus importante de familles monoparentales (tableau 2). La taille moyenne des ménages privés est de 2,14 personnes, contre 2,30 en Belgique. Si la taille moyenne des ménages est plus petite en Région bruxelloise du fait de la proportion importante d'isolés, elle a tendance à s'agrandir, contrairement à ce qui est observé dans les deux autres régions⁶.

	Région bruxelloise		Belgique
	Nombre	%	%
Personnes isolées	252 404	46,5	34,1
Couples sans enfant	82 157	15,1	25,4
Couples avec enfant(s)	128 289	23,6	28,8
Familles monoparentales	62 690	11,6	9,9
Autres types de ménages privés	17 130	3,2	1,8

Note : La catégorie des couples comprend à la fois les couples mariés et les cohabitants non mariés.
Source : IBSA ; SPF Économie – Statistics Belgium ; Calculs Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles

1.5 TAUX DE NATALITÉ⁷

En 2014, 19 228 enfants sont nés de femmes habitant officiellement en Région bruxelloise.

De 1980 à 2010, et contrairement aux deux autres régions, la Région bruxelloise a connu une augmentation progressive du taux de natalité. De 11,6 en 1983, ce taux est passé à 16,9 en 2010. Entre 2011 et 2014, ce taux a cessé d'augmenter et a même accusé un léger recul (-1,1 %). Le taux en Région bruxelloise dépasse largement celui des deux autres régions, qui elles, ont connu une diminution régulière depuis le début des années 60 jusqu'au début des années 2000 (figure 7). Le taux de natalité supérieur en Région bruxelloise par rapport aux autres Régions est à attribuer à un taux de fécondité

supérieur, mais surtout à une part plus importante des jeunes adultes en âge de procréer (20-39 ans) (voir figure 2).

Les taux de natalité de la figure 7 sont calculés sur la base du Registre national, lequel est constitué à partir des registres de la population des communes (commune de résidence). Une autre source contenant des informations sur les naissances est celle des formulaires statistiques de naissance qui sont complétés par les assistants sociaux et les services de l'état civil de la commune de naissance. Cette source tient compte de toutes les naissances, indépendamment du statut de séjour de la mère. Elle inclut donc aussi les naissances du registre d'attente (demandeurs d'asile dont la procédure de reconnaissance est en cours) et les naissances de parents sans statut de résidence légal ou ayant un statut particulier (notamment personnel diplomatique). Le nombre de naissances enregistré par le biais de cette source est donc systématiquement supérieur au nombre enregistré par le Registre national. En 2014, 4,2 % des naissances vivantes enregistrées à partir des formulaires de naissance ne figuraient pas au Registre national : dans 0,4 % des cas, il s'agissait de personnes inscrites au registre d'attente (n=80), et dans 3,8 % des cas de personnes non inscrites (n=717)⁸.

L'âge moyen des mères au moment de l'accouchement a régulièrement augmenté entre 2000 et 2012 passant de 29,2 à 30,2 ans. La proportion de naissances survenues chez des mères âgées de 35 ans et plus augmente continuellement depuis 1980 et a atteint 23,9 % des naissances en 2012. La proportion de mères de moins de 20 ans a diminué, passant de 3,3 % à 2,0 % des naissances au cours de la même période (figure 8). La proportion de naissances survenue chez les mères de plus de 40 ans augmente également fortement : elle passe de 3,3 % en 2000 à 4,9 % en 2012, et ce en dépit d'un nombre stable de femmes plus âgées (40-49 ans) parmi la population bruxelloise âgée de 20 à 49 ans. Cette tendance à l'accroissement de l'âge maternel à l'accouchement est observée dans les trois régions du pays et dans d'autres pays européens.

L'âge moyen des mères au moment de la naissance est influencé par l'âge moyen des femmes dans la population générale bruxelloise qui, lui, a fortement diminué au cours de la dernière décennie : l'âge moyen des femmes est passé de 41 à 39 ans entre 2000 et 2012⁹. En utilisant le taux de fécondité par tranche d'âge, on neutralise cet effet de la structure d'âge de la population¹⁰. Le taux de fécondité des femmes de moins de 30 ans a diminué entre 2000-2003 et 2008-2011.

5 Les ménages privés comprennent l'ensemble des ménages (constitués d'une ou de plusieurs personnes vivant ensemble) à l'exception des ménages «collectifs» (les communautés religieuses, les maisons de repos, les orphelinats, les logements pour étudiants ou travailleurs, les institutions hospitalières et les prisons) (SPF Économie - Statistics Belgium).

6 Pour plus d'informations, voir Institut Bruxellois de Statistique et d'Analyse (2016).

7 Pour plus d'informations, vous pouvez consulter Hercot D., Mazina D., Verduyck P., Deguery M., Naître Bruxellois(e) ; Indicateurs de santé périnatale des Bruxellois(es) 2000-2012. Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Commission communautaire commune, Bruxelles, 2015

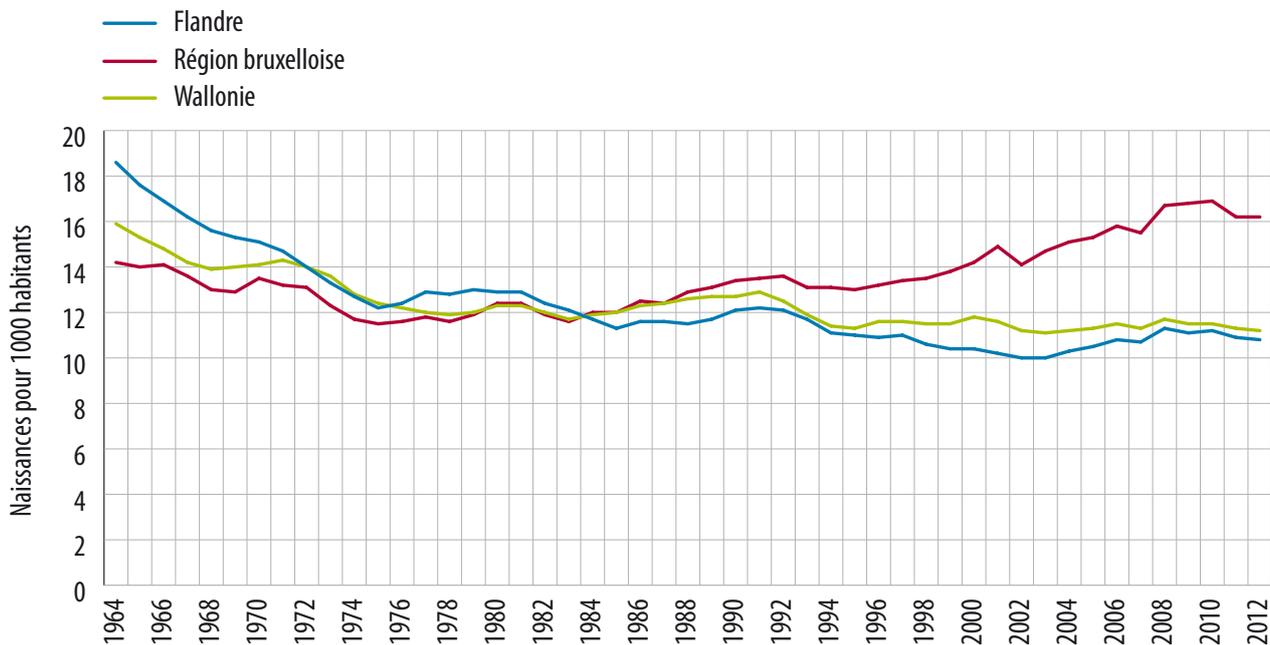
8 Source : Statistics Belgium, communication personnelle. Après exclusion des données du Registre national de 188 habitants bruxellois nés à l'étranger en 2014 pour qui il n'a pas été établi de formulaire statistique, le nombre de personnes non inscrites est calculé sur la base de la différence entre les formulaires et les données des Registres nationaux – registre principal et registre d'attente. Le Registre national reprend aussi toutes les naissances de ressortissants belges à l'étranger.

9 Source : IBSA, Direction générale Statistiques - Statistics Belgium, 2014

10 Pour ce calcul, on divise le nombre de naissances vivantes selon les bulletins statistiques par la population mi année de femmes de la tranche d'âge selon le Registre national.

Figure 7

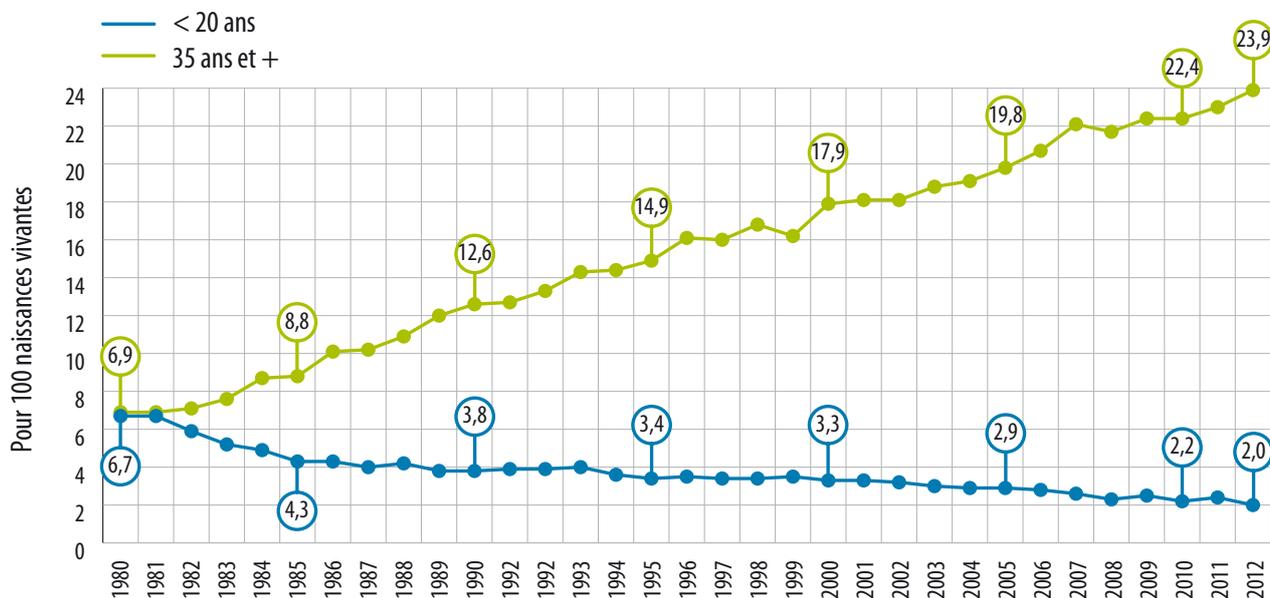
Évolution du taux de natalité brut (par 1 000 habitants) en fonction de la Région de résidence de la mère au moment de l'accouchement, 1964-2014



Source : INS (1964-1997), Statistics Belgium (1998-2014)

Figure 8

Évolution du pourcentage de naissances vivantes dans les catégories d'âge la plus jeune et la plus âgée de la mère, Région bruxelloise, 1980-2012



Source : Formulaires statistiques de naissance et de décès, 1980-1994 (Masuy-Stroobant e.a., 2001), 1995-1997 Masuy-Stroobant non publié, 1998-2012 Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles

Inversement, sur les mêmes périodes, celui des femmes de plus de 30 ans a augmenté (figure 9).

1.6 TAUX DE MORTALITÉ

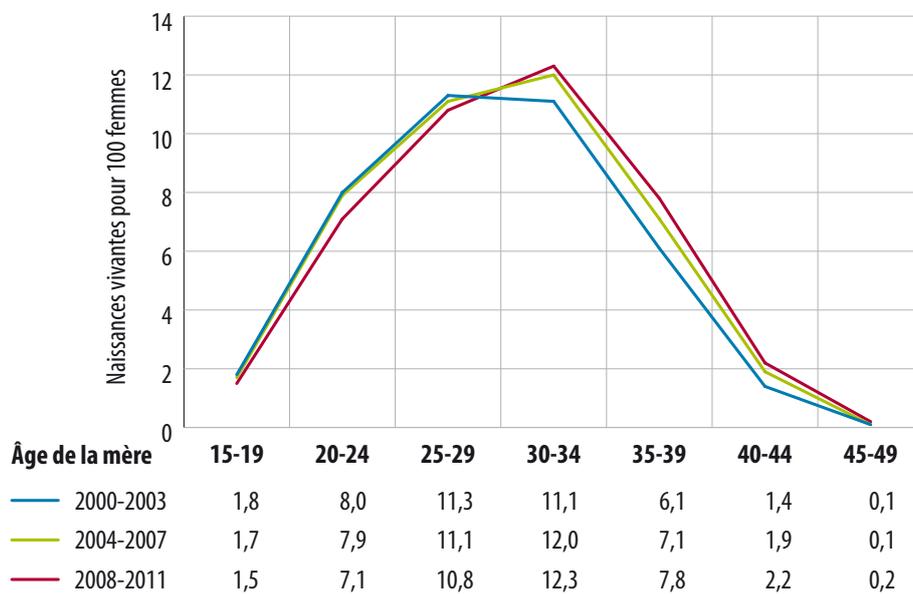
1.6.1 TAUX DE MORTALITÉ GÉNÉRALE

Le taux de mortalité brut a évolué en 15 ans de 1 065 à 791 décès par 100 000 habitants à Bruxelles, soit un recul de plus de 25 %. Le taux de mortalité des femmes est sur base annuelle légèrement supérieur à celui calculé pour les hommes parce qu'il y a plus de femmes âgées dans la population (figure 10).

Le taux de natalité plus élevé en Région bruxelloise par rapport aux autres Régions est surtout lié à une part plus importante des jeunes adultes en âge d'avoir des enfants. Le taux de fécondité des femmes de plus de 30 ans est toujours en hausse.

Figure 9

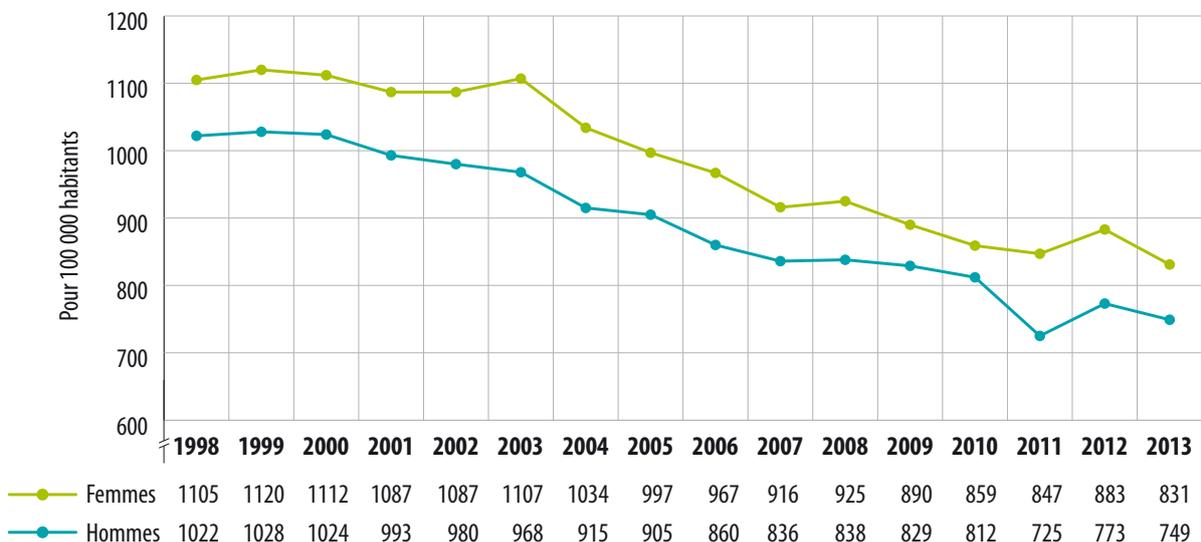
Évolution du taux de fécondité par groupe d'âge et par période, femmes âgées de 15 à 49 ans, Région bruxelloise, 2000-2011



Source : Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, bulletins de naissances et de décès & Statistics Belgium

Figure 10

Taux de mortalité brut par an et par 100 000 habitants par sexe, Région bruxelloise, 1998-2013 (/100 000)

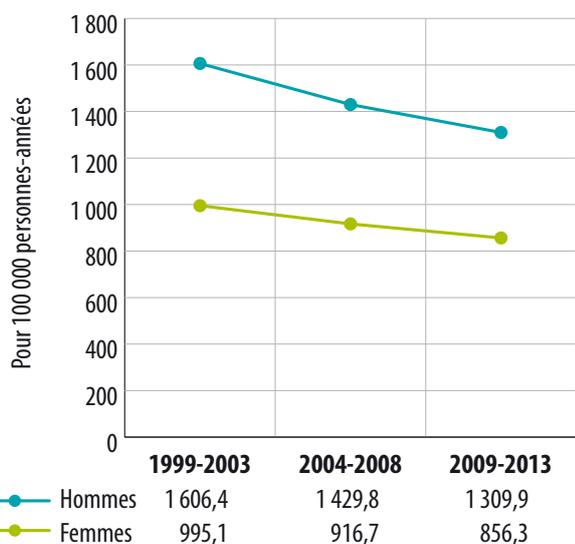


Source : Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, Bulletins statistiques de naissance et de décès & Statistics Belgium

Bien que l'âge moyen de la population bruxelloise ait également diminué durant cette période (voir Baromètre social 2016), et que ce rajeunissement soit automatiquement appelé à influencer positivement les taux de mortalité, la standardisation^[11] pour l'âge (figure 11) montre qu'il ne s'agit pas là de la principale explication à la baisse de la mortalité générale. Au fil des trois périodes de cinq ans, la mortalité standardisée a fortement diminué tant chez les hommes (18 %) que chez les femmes (14 %).

Figure 11

Mortalité standardisée par sexe et par période, Région bruxelloise, 1999-2013 (/100 000)



Source: Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, Bulletins statistiques de naissance et de décès & Statistics Belgium, population de référence: population standard UE2013

Avec ces chiffres, la Région bruxelloise se situe dans la moyenne européenne. En 2013, le taux de mortalité standardisé (rESR) des hommes (1 309,9 pour 100 000 habitants) était légèrement inférieur à la moyenne des 28 pays de l'Union européenne, tandis que celui des femmes (856,3 par 100 000) était légèrement supérieur à la moyenne^[12]. La Flandre affiche un taux de mortalité légèrement inférieur à celui de Bruxelles, la Wallonie un taux un peu plus élevé.

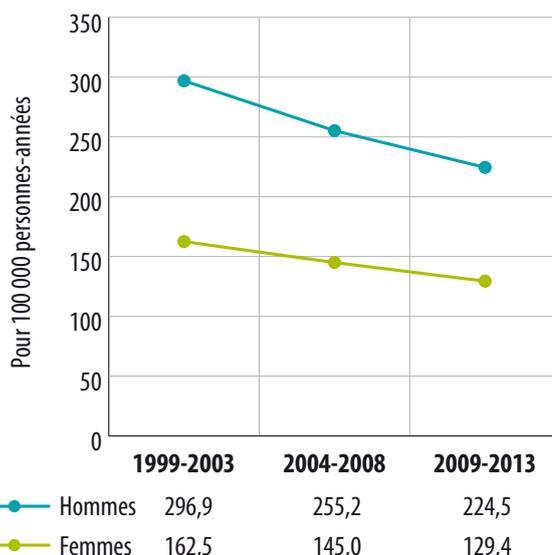
1.6.2 MORTALITÉ PRÉMATURÉE

La «mortalité prématurée», est déterminée ici par le nombre de décès avant l'âge de 65 ans par 100 000 habitants âgés de moins de 65 ans. La mortalité prématurée reflète indirectement l'état de (mauvaise) santé de la population.

La mortalité prématurée avant 65 ans est, plus encore que la mortalité totale, en baisse en Région bruxelloise, tous genres confondus. Pour les femmes, le taux de mortalité prématurée (brut) durant la période 1998-2013 montre une diminution de 29,3 % du (de 177 à 125 par 100 000). Pour les hommes, la baisse se chiffre même à 31,7 % (de 306 à 209 par 100 000). Par an, cela équivaut à un recul de l'ordre de deux pourcent. La figure 12 reflète l'évolution récente du taux de mortalité prématurée standardisé à Bruxelles.

Figure 12

Mortalité prématurée (<65) standardisée par sexe et par période, Région bruxelloise, 1999-2013 (/100 000)



Source: Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, Bulletins statistiques de naissance et de décès & Statistics Belgium, population de référence: population standard UE 2013

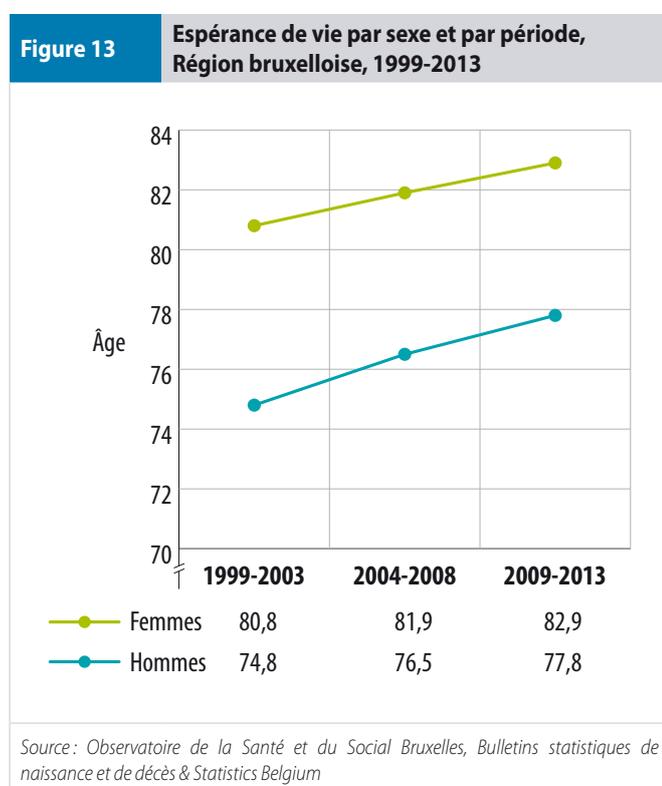
Si on le compare à l'évolution du taux de mortalité général, le taux de mortalité prématurée a donc connu un recul plus marqué en termes relatifs au cours des 15 dernières années, chez les hommes encore un peu plus que chez les femmes.

11 Lors de cette standardisation (indirecte), les taux de mortalité spécifiques par âge sont appliqués à une population standard de référence de manière à ce que les différents taux de mortalité standardisés soient exempts de différences en termes de structure d'âge. La population de référence utilisée ici est la Population standard européenne 2013 (Union européenne, 2013).

12 Source: Eurostat: standardised mortality by nuts2 region following the 2013 revised European Standard Population.

1.7 ESPÉRANCE DE VIE

Cette baisse persistante de la mortalité se traduit automatiquement par une augmentation de l'espérance de vie moyenne (figure 13). Durant la période 1998-2013, l'espérance de vie des hommes a augmenté chaque année de 3 mois en moyenne, passant de 74,5 ans en 1998 à 78,2 ans en 2013. Pour les femmes, l'augmentation annuelle moyenne était d'environ 2 mois, de 80,9 ans en 1998 à 83,2 ans en 2013. Bien que les hommes rattrapent donc progressivement les femmes, il subsiste pour la dernière période une différence d'espérance de vie de plus de 5 ans entre les deux sexes. L'espérance de vie bruxelloise est très proche de la moyenne belge, légèrement supérieure à celle observée en Wallonie et légèrement inférieure à celle relevée en Flandre^[13].



L'espérance de vie moyenne pour les 28 pays de l'Union européenne était en 2013 de 77,8 ans pour les hommes et 83,3 ans pour les femmes. L'espérance de vie bruxelloise est donc très proche de la moyenne européenne. Les espérances de vie plus longues sont surtout observées dans le sud de l'Europe, et les plus faibles à l'est^[14].

1.8 MIGRATIONS

Chaque année, un grand nombre de personnes viennent s'établir en Région bruxelloise. En 2015, 66 779 personnes se sont établies dans la Région, dont deux tiers en provenance de l'étranger. Le solde migratoire externe reste nettement positif en 2015 (+17 309). Ce solde est la différence entre le nombre de personnes provenant de l'étranger qui viennent s'installer en Région bruxelloise et sont inscrites (ou réinscrites après une radiation) au Registre national (50 887), d'une part, et d'autre part le nombre de Bruxellois partis pour l'étranger (33 578)^[15]. La Région bruxelloise accueille ainsi environ un tiers (32,2 %) des immigrants venus de l'étranger qui viennent s'installer en Belgique.

Le solde des migrations internes reste quant à lui négatif en 2015 (-13 336) étant donné que le nombre de Bruxellois qui quittent la Région bruxelloise pour s'installer en Flandre ou en Wallonie (37 475) dépasse le nombre de Flamands ou de Wallons qui se sont installés en Région bruxelloise (24 139). Tout comme les années précédentes, à l'exception de 2013, le solde migratoire interne négatif est compensé par un solde migratoire externe plus élevé. La Région bruxelloise affiche donc un solde migratoire total positif en 2014 (+2 686). L'intégration des différents mouvements de population – à savoir les naissances, les décès et les migrations – résultent par conséquent en un solde total positif de la population bruxelloise (figure 14). Depuis 2004, le solde total est positif, de sorte que la population bruxelloise connaît un accroissement permanent (figure 1). En moyenne des cinq dernières années (2011-2015), le solde total est de 13 531 personnes par an, bien que l'accroissement de la population laisse désormais entrevoir un rythme plus lent qu'au début de la décennie (29 550 personnes en 2010).

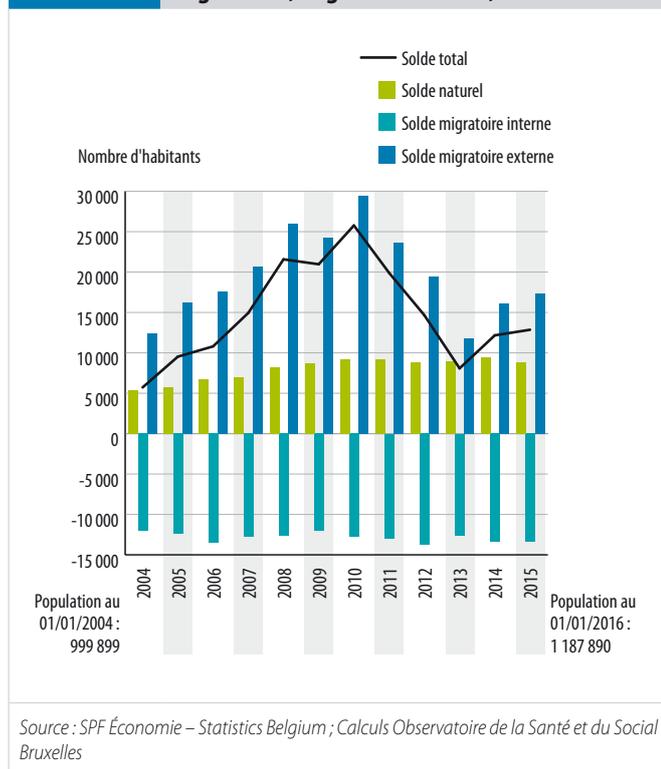
13 Source : DGSIE : http://statbel.fgov.be/nl/statistieken/cijfers/bevolking/sterfte_leven/tafels/. Les chiffres renseignés sur le site de la DGSIE diffèrent légèrement de ceux qui précèdent parce qu'ils découlent d'une autre méthode de calcul. La DGSIE utilise des tables complètes de mortalité, alors que nous avons ici utilisé des «abbreviated life tables» qui regroupent les catégories d'âge par 5 ans.

14 Eurostat : <http://ec.europa.eu/eurostat/web/population-demography-migration-projections/deaths-life-expectancy-data/main-tables>.

15 Pour la migration externe, il est tenu compte du changement de registre, des radiations d'office et de la réinscription après radiation.

Figure 14

Évolution du solde naturel et des soldes migratoires, Région bruxelloise, 2004-2015



À cela s'ajoute la mobilité des populations au sein du territoire bruxellois : 64 844 personnes ont changé de commune à l'intérieur de la Région^[16]. En moyenne, plus de 10 % de la population d'une commune a changé sur une année.

L'accroissement permanent de la population bruxelloise peut s'expliquer par un taux de natalité supérieur au taux de mortalité, couplé à un grand nombre de personnes venant d'autres pays qui s'installent en Région bruxelloise.

2. Contexte socioéconomique

Depuis 2010, environ un tiers de la population bruxelloise vit avec un revenu inférieur au seuil de pauvreté. De plus, pas moins de 40 % des Bruxellois sont confrontés au «risque de pauvreté ou d'exclusion sociale»^[17] (2011-2014). Ces proportions sont nettement plus importantes en Région bruxelloise que dans le reste du pays.

Au cours des cinq dernières années (2011-2015), la proportion des bruxellois qui bénéficient d'un revenu de remplacement (hors pension) ou d'une allocation d'aide sociale est restée stable. En moyenne, 17,9 % des jeunes adultes bruxellois (18-24 ans), 20,1 % de la population d'âge actif (18-64 ans) et 16,5 % des personnes âgées (65 ans et plus) ont bénéficié d'un tel revenu.

Le taux de chômage est élevé en Région bruxelloise. Parmi la population active (c'est-à-dire les personnes disponibles sur le marché de l'emploi), plus d'une personne sur six est au chômage. Parmi les jeunes âgés de 15 à 24 ans disponibles sur le marché de l'emploi, plus d'un sur trois est au chômage. Plus d'un garçon sur six et plus d'une fille sur sept ont quitté l'école sans diplôme de l'enseignement secondaire supérieur, ce qui est plus que dans le reste du pays. Bien qu'une grande part de la population vive dans des conditions socialement précaires, la Région attire dans le même temps de nombreux travailleurs hautement qualifiés.

La Région bruxelloise connaît des disparités géographiques marquées en termes de contexte socioéconomique (Roesems 2006). Au sein même de la Région, le revenu médian par déclaration varie de 14 884 € à Saint-Josse-ten-Noode (ce qui est le revenu médian le plus bas de tout le pays) à 25 280 € à Woluwe-Saint-Pierre. Les quartiers aux revenus médians les plus bas se situent pour la plupart dans le «croissant pauvre»^[18].

Vu ces disparités géographiques prononcées, nous pouvons considérer le niveau socioéconomique de la commune de résidence comme une assez bonne approximation de la position socioéconomique d'un habitant. Cette approche nous permet d'analyser les différences socioéconomiques au sein de la Région, lorsqu'il n'existe pas de données individuelles

17 Il s'agit d'un indicateur composite qui, en marge du revenu, prend également en compte d'autres dimensions de la pauvreté. Il a été créé dans le cadre de la stratégie Europe 2020. Le «risque de pauvreté ou d'exclusion sociale» (At Risk of Poverty or Social Exclusion, AROPE) mesure la part des personnes répondant à au moins une des conditions suivantes : (1) vit dans un ménage dont le revenu disponible est inférieur au seuil de pauvreté national ; (2) est âgé de 0 à 59 ans et vit dans un ménage à très faible intensité de travail (Low Work Intensity, LWI)[] et (3) se trouve en situation de privation matérielle sévère (Severe Material Deprivation, SMD).

18 Le croissant pauvre désigne les quartiers les plus pauvres de la Région bruxelloise, qui forment une zone en forme de croissant autour du centre-ville (au nord-ouest). Il s'agit de l'ancienne zone résidentielle ouvrière située en bordure du canal Bruxelles-Charleroi.

concernant la position socioéconomique telle que pour les données de mortalité. La position socioéconomique des personnes est un facteur qui influence fortement la santé. Le tableau de bord de la santé et la plupart des publications de l'Observatoire s'attachent à décrire ces liens entre le statut socioéconomique et la santé en Région bruxelloise.

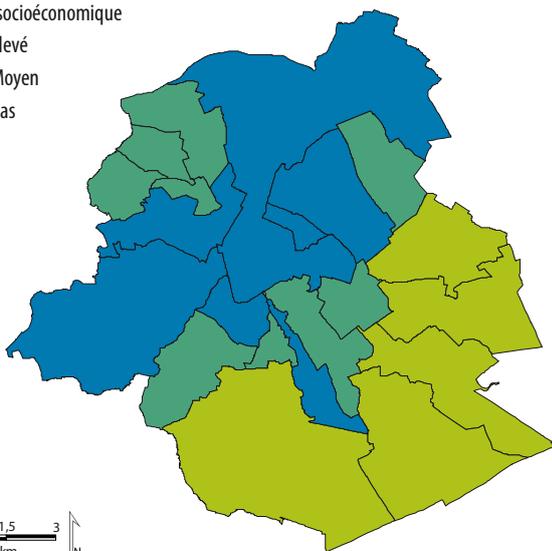
Les communes ont été classées en trois catégories sur base d'une analyse statistique par cluster. La catégorisation s'est basée sur trois indicateurs (2012): le revenu médian des déclarations fiscales, le taux de chômage et la proportion de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale (18-64 ans). Pour la population générale, la catégorie des communes avec un NSE élevé comprend 5 communes : Auderghem, Uccle, Watermael-Boitsfort, Woluwe-St-Lambert et Woluwe-St-Pierre. La catégorie des communes avec un NSE bas comprend 6 communes : Anderlecht, Bruxelles-ville, Molenbeek-Saint-Jean, Saint-Josse-ten-Noode, Saint-Gilles et Schaerbeek. Les 8 autres communes font partie de la catégorie intermédiaire (carte 1).

Carte 1

Typologie socioéconomique des communes de la Région de Bruxelles-Capitale, 2015

Statut socioéconomique

- Élevé
- Moyen
- Bas



Source : Observatoire de la Santé et du Social Bruxelles, 2015

Le statut socioéconomique est un déterminant crucial pour la santé. Environ un tiers des Bruxellois vit sous le seuil de pauvreté, et les disparités socioéconomiques au sein de la Région sont importantes.

Références

- Bureau fédéral du Plan et Direction générale Statistique et Information économique. Perspectives démographiques 2015-2060, 1-136, 2016
- European Union. *Revision of the European Standard Population – Report of Eurostat's task force*, 2013, Publications Office of the European Union, <http://ec.europa.eu/eurostat/en/web/products-manuals-and-guidelines/-/KS-RA-13-028>
- Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015a), Un boom démographique à la loupe : Roumains, Polonais et Bulgares en Région de Bruxelles-Capitale, Focus n° 9, juin 2015
- Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (2015b), Baromètre démographique 2015 de la Région de Bruxelles-Capitale, Focus n° 11, décembre 2015
- Masuy-Stroobant, G., Gourbin, C., Masuy, B., 2001. Santé et Mortalité Foeto-Infantile en Belgique : Évolution des facteurs de risque au niveau régional de 1980 à 1994
- Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, 2016. Baromètre social 2016, Rapport bruxellois sur l'état de la pauvreté. Commission communautaire commune, Bruxelles
- Roesems T., De Spiegelaere M., Deboosere P., et al., 2006. Atlas de la santé et du social de Bruxelles-Capitale 2006, Observatoire de la Santé et du Social de Bruxelles-Capitale, Bruxelles
- van Meeteren, M., van San, M., Engbersen, G., 2009. Zonder papieren. Over de positie van irreguliere migranten en de rol van het vreemdelingenbeleid in België. OASeS, Onderzoeksgroep Armoede Sociale Uitsluiting en de Stad Universiteit Antwerpen, Anvers